AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1730
FR0004175842-FS0849

26 septembre 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SELECTIRENTE

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 26 septembre 2019, le concert composé de Mme Blandine Labouret, M. Philippe Labouret et de la société Presbourg Kleber Immobilier qu'il contrôle[1] a déclaré avoir franchi en hausse, le 25 septembre 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SELECTIRENTE et détenir 85 231 actions SELECTIRENTE représentant autant de droits de vote, soit 5,52% du capital et des droits de vote de cette société[2], répartis comme suit :

	Actions et droits de vote	**% capital et droits de vote**
Presbourg Kleber Immobilier[1]	57 604	3,73
M. Philippe Labouret	1	ns
Sous-total Philippe Labouret	**57 605**	**3,73**
Mme Blandine Labouret	27 626	1,79
Total concert	**85 231**	**5,52**

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions SELECTIRENTE hors marché.

———

[1] Société à responsabilité limitée (sise 41 avenue Montaigne, 75008 Paris).
[2] Sur la base d'un capital composé de 1 543 108 actions représentant autant de droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.